DLP 30-07-00007048

ISSN 0992-9924

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

®

Avertissements agricoles

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

RHÔNE-ALPES

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Viticulture Bas-Vivarais

Abonnement annuel: 160F - Régisseur Recettes DRAF Rhône-Alpes

Bulletin n° 12 - 26 Juillet 1990

MILDIOU :mise en place de la protection cuprique de longue durée
OIDIUM : fin de la protection des parcelles indemnes
poursuite de la protection des parcelles atteintes
BLACK ROT : les grappes sont encore sensibles
BOTRYTIS : bientôt le 3ème stade : pré-véraison
ESCA : symptômes bien visibles actuellement
CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE : prévoyez le traitement des adultes
CICADELLES DES GRILLURES, ACARIENS : surveillez régulièrement les populations

MILDIOU : mise en place de la protection cuprique "longue durée"

Malgré des attaques sévères dans quelques rares vignes, la situation est satisfaisante dans son ensemble. Mais dans ces vignes atteintes la maladie continue à progresser à l'occasion des pluies et des rosées et pourrait aboutir à une destruction prématurée du feuillage si on laisse faire.
Dans la majorité des vignes un traitement cuprique ou organo-cuprique sera envisagé dans les prochains jours.
Dans les rares vignes ayant subi une attaque sévère sur feuilles et/ou sur grappe on préférera un produit amenant cymoxanyl + cuivre en conditions météorologiques difficiles.
Dans tous les cas la protection cuprique sera renouvelée dès que possible après lessivage.

OIDIUM : fin de protection des parcelles indemnes

Poursuite de la protection des parcelles atteintes.
La période de grande sensibilité des grappes est terminée pratiquement en toute situation.
Dans les parcelles indemnes d'oïdium, on pourra suspendre la protection.
Dans les parcelles présentant des attaques sur grappes, poursuivez la lutte jusqu'au début de la véraison, en visant les grappes.

Rappel : pénétrant IBE dose forte tous les 14 jours maximum. Soufre tous les 10 - 12 jours maxi (hors lessivage). Pas d'utilisation de pénétrant IBE en continu.

BLACK-ROT : grappes sensibles jusqu'au début de la véraison

Des attaques directes de la maladie peuvent encore endommager les grappes à l'occasion des pluies. Maintenez la protection des vignobles où la maladie sévit à l'état endémique :
- jusqu'au début véraison, sur l'ensemble des vignes, même en l'absence de taches.
- après le début véraison, seulement sur les vignes ayant subi des attaques sur grappes (baies bleu-noir avec des petites pustules noires sur leur surface). Dans ce cas on préfèrera un pénétrant IBE autorisé contre le BLACK-ROT, c'est-à-dire un produit à action curative (liste dans le bulletin n° 4 du 3 Avril) lors de l'application visez les grappes.

P 372

Imprimerie de la Région RHÔNE ALPES Directeur Gérant J.C. FAUDRIN Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

BOTRYTIS : bientôt le 3ème stade : pré-véraison

Ce stade reste le plus important dans la lutte contre le Botrytis.

*** Si aucun traitement spécifique n'a encore été réalisé** (SUMICO, ou amenant une imide cyclique), on interviendra quelques jours avant le début de la véraison environ 20 jours après la fermeture de la grappe, c'est-à-dire dès réception en de nombreuses situations.

Produits :

imide cyclique pure : KIDAN, ROVRAL, RONILAN ou SUMISCLEX (lire le paragraphe *Produits*).

*** Si vous avez réalisé un traitement spécifique** (chute des capuchons floraux ou fermeture de la grappe) une intervention sera prévue au tout début véraison avec SILBOS DF ou DIRAC ou une association imide 2/3 dose + Thirame pleine dose.

Les traitements seront effectués face par face en visant les grappes. Pensez aux mesures prophylactiques visant à favoriser l'aération de la zone des grappes.

ESCA : symptômes bien visibles actuellement

Rougissements (cépages rouges) ou jaunissements (cépages blancs) en digitations inter-nervaires suivis par des dessèchements brutaux de bras ou de ceps entiers. La coupe d'un bras malade montre une zone aux contours plus ou moins arrondis de bois dégradé consistance amadou, de couleur beige.
Dans les parcelles où des symptômes sont visibles, prévoyez le traitement d'hiver, seule possibilité de lutte chimique.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE : prévoyez l'intervention sur les adultes

*** Situation :**

En région précoce et moyenne (ST JUST, VALLON etc...) près de 90 % de la population est au stade adulte.

En région tardive (plateau de ST REMEZE les larves représentent encore 20 % de la population).
Les adultes infectieux sont capables de véhiculer la maladie à plusieurs kilomètres de distance.

*** Le traitement des adultes concerne au moins :**

Les régions d'ALBA - VALVIGNERES à LUSSAS - VOGUE et GRAS - ST REMEZE - ORGNAC à GROSPIERRES et aux CRUZIERES.

Toutes les vignes mères de porte greffes et de greffons où il est obligatoire.

Rappelons notre conseil d'assurer, sur l'ensemble du vignoble du Bas-Vivarais un minimum de protection insecticide par un traitement mixte cicadelle de la Flavescence Dorée - Vers de la grappe - ou cicadelle des grillures ou Acariens compte tenu de la présence un peu partout de ceps isolés malades.

Le traitement devra atteindre la base des souches où sont les adultes.

*** Dates à retenir :**

Régions précoces et moyennes (St JUST - VALLON etc...) du 27 au 29 Juillet.

Régions tardives (plateau de St REMEZE, etc...) du 30 Juillet au 1er Août.

Produits : ceux du tableau du bulletin n° 9 du 6 juin qui ont une rémanence de 15 jours en évitant :

- les produits ayant une rémanence inférieure à 15 jours
- DASKOR qui semle manquer d'efficacité sur adultes (essai SPV, 1988).

Le choix tiendra compte des autres ravageurs qu'ils servent à combattre au même moment.

———— CICADELLE DES GRILLURES : seuil 100 cicadelles pour 100 feuilles à rabaisser sur cépage sensibles. Les populations augmentent petit à petit.

Rectificatif produits : CRESUS cité dans le deuxième bulletin est une association de chlorpyriphos-méthy (et non pas éthyl) et de deltaméthrine. Le chlorpyriphos méthyl est moins toxique que le chloropyriphos-éthyl.

———— ACARIENS : seuil 30 % des feuilles occupées

———— CICADELLES DES GRILLURES, ACARIENS : surveillez régulièrement les populations

Par des contrôles périodiques de 100 feuilles.
Les attaques répétées de ces ravageurs sont susceptibles de diminuer la qualité du raisin et le degré des vendanges.
Si un traitement est nécessaire il faudra atteindre l'ensemble de la végétation.

Produits : restriction si votre vin doit être exporté vers les Etats-Unis

Dans ce cas n'utilisez plus SUMISCLEX, ZOLONE, MIKAL, RHODAX, VALIANT, ALLIANCE.